



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 82cx2eca4

Luxembourg, le 27 mai 2019

Concerne : Question parlementaire n° 658 du 29 avril 2019 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant l'agrément pour les sociétés fintech

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre des Finances,

Bob KIEFFER
Premier Conseiller de Gouvernement
Coordinateur général



Réponse de Monsieur le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, à la question parlementaire n° 658 du 29 avril 2019 de l'honorable Député Laurent Mosar concernant la réglementation des sociétés Fintech

Les sociétés Fintech qui exercent une activité financière soumise à agrément et surveillance au titre du droit UE et/ou du droit national relèvent de la surveillance de la CSSF. Tel est notamment le cas des établissements de paiement. Le Ministère des Finances n'est pas en charge de la surveillance du secteur financier, ni du secteur de l'assurance ou des marchés financiers.

Le programme gouvernemental a identifié la digitalisation du secteur financier comme l'un des domaines d'action prioritaires pour les années à venir. Aux fins de préserver la compétitivité et la réputation de la place financière, une réflexion sur une modernisation/adaptation du cadre légal applicable aux activités du secteur financier aux nouvelles technologies -dans le respect du droit de l'UE- fait partie intégrante du plan d'action du Haut Comité de la Place Financière (HCPF).